

## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 27 Juin 2012**

L'an deux mille douze, le 27 Juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 Juin, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire  
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, Adjoints  
ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès, PEREIRA Laurence, BOUCHER Francis

Absent excusé : DEPAUW Dominique qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT

Secrétaire de Séance : ALLORGE Hervé

Ouverture de séance à 20h10

### **PLU en Présence de Monsieur DENRY :**

Monsieur le Maire informe que l'après-midi a été consacré à faire le tour de la commune et à repérer les éléments remarquables au niveau bâtis et naturels. Monsieur DENRY se charge d'établir un document suite à la visite. Monsieur DENRY se charge d'insérer dans le plan de zonage les éléments repérés.

### ***Les OAP (orientations d'aménagements programmées) :***

Pour faire suite à la dernière réunion de Conseil Municipal Monsieur DENRY présente les OAP :

Dans le premier secteur aucune modification n'est à apporter.

Dans le deuxième secteur pas de modification à apporter.

Dans le troisième secteur : l'accès devra se faire par la route de Quittebeuf.

### ***Le Plan de zonage :***

Au Mesnil Péan un Hangar est en zone U alors qu'il devrait être en Zone A. Le Conseil Municipal en profite donc pour revoir le plan de zonage et apporte des modifications :

Passage de bâtiment en zone U et certaines fermes à mettre en zone A et non U. Le Zonage Nh est supprimé au Mesnil Péan, il n'y aura que des zones U, A ou N.

Une fois le plan de zonage modifié, le conseil municipal va travailler sur le règlement.

### ***Le Règlement :***

Monsieur DENRY, va se baser sur le travail effectué par la commission urbanisme de la commune et va faire des propositions en fonction des questions du conseil.

Un règlement est composé de 16 articles dont 2 à régler obligatoirement et par zone.

Le Conseil Municipal élabore avec Monsieur DENRY une première ébauche du règlement pour la Zone U, Uec, A, N et Nch.

Pour la prochaine réunion, Monsieur DENRY aura modifié le plan de zonage, les OAP, réalisé un document pour les éléments remarquables et fait le règlement en fonction de ce qui a été vu ce soir.

### **Délibération Syndicat d'Eau :**

Monsieur Le Maire précise qu'une délibération doit être prise par le Conseil Municipal concernant le rapport de la qualité de l'eau. Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne un avis favorable au rapport de l'eau. Une délibération sera prise dans ce sens.

Monsieur le Maire précise que le contrat d'affermage est renouvelé au 1<sup>er</sup> Juillet 2012, le titulaire du Marché est Véolia et ce pour une durée de 12 ans. Du fait du nouveau contrat les tarifs vont être modifiés à la baisse :

	En 2009	En 2011	En 2012
Abonnement fixe	26.77 €	28.94 €	27.97 €
Consommation	1.09€ par m3	1.24€ par m3	0.915€ par m3
Taxation agence de l'eau	0.2745€ par m3	0.52€ par m3	0.52€ par m3

Dans l'abonnement il y a une partie qui est destinée au syndicat et l'autre partie au fermier (Véolia).

Les factures seront réalisées à l'index réel de consommation 2 fois par an pour un coût de 2.20€ à chacun.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de prendre une assurance anti fuite car le fermier a pour obligation de ne pas facturer plus du double de la consommation de l'année précédente. Il précise que l'assurance Veolia n'a aucun lien avec le syndicat d'eau.

### **Questions Diverses :**

Monsieur le Maire lit le courrier de remerciement des parents d'élèves pour la subvention accordée.

Monsieur le Maire informe qu'en 2013, la commune doit réaliser le recensement de sa population. Dans ce cadre le Conseil Municipal doit nommer un coordonateur du recensement qui sera l'interlocuteur avec l'INSEE, Monsieur le Maire propose Madame RENIER Meggie secrétaire de Mairie, le Conseil accepte la nomination à l'unanimité. Pour l'agent recenseur Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir pour pouvoir nommer la personne lors d'une prochaine réunion.

Concernant l'aménagement d'un local technique, un dossier de subvention va être réalisé et des devis ont été demandés.

Concernant le SIVOS : la fenêtre cassée lors du vandalisme au logement sera réparée début juillet. Les devis concernant l'aménagement de la cuisine ont été actualisés et les travaux vont commencer cet été et continueront pendant les vacances de la toussaint.

La Kermesse s'est bien déroulée.

Par contre pour la rentrée de 2012 il y a une baisse des effectifs.

Pour l'entretien des chemins communaux, le devis s'élève à 1600 € pour 2 jours de travail sans les fournitures. Monsieur le Maire va demander à la communauté de communes que les chemins des buttes et de la tourelle blanche soient arasés en automne.

Pour les panneaux indicateurs de vitesse, Monsieur le Maire informe que nous n'avons pas encore eu l'accord de l'enveloppe parlementaire et propose de réaliser les travaux à l'automne même si nous n'avons pas la subvention.

Des petits travaux doivent être réalisés : refixer le panneau rue de l'église, tailler la haie du cimetière, nettoyer les mares (voir pour demander à une entreprise d'intervenir ponctuellement).

Séance levée à 23h35.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT	Hervé ALLORGE	